

DELIBERATION CA093-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 11 octobre 2018.

Objet de la délibération Budget rectificatif 2018

Le Conseil d'administration réuni le 25 octobre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-124 6 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 454 ETPT sous plafond Etat et 376 ETPT hors plafond Etat
- 158 192 664 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 123 999 198 € personnel
 - 25 989 522 € fonctionnement
 - 8 203 944 € investissement
- 156 726 192 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 123 999 198 € personnel
 - 25 849 785 € fonctionnement
 - 6 877 209 € investissement
- 156 455 052 € de prévisions de recettes (RE)
- - 271 140 € de solde budgétaire

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 07 novembre 2018

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

□

- - 215 794 € de variation de trésorerie
- 36 859 € de résultat patrimonial
- 1 636 859 € de capacité d'autofinancement
- 355 311 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 25 octobre 2018

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services

Olivier HUISMAN



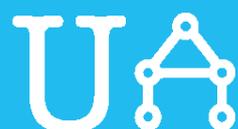
La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **07 novembre 2018**



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

BUDGET RECTIFICATIF
N°1/ 2018



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 OCTOBRE 2018



Le budget rectificatif de l'exercice 2018 présenté correspond à la prise en charge dans le budget 2018, de modifications dues à des éléments qui n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du budget initial.

Il prend en compte l'actualisation de la dotation du ministère, les effets de la mise en place de la CVEC, la reprogrammation d'opérations pluriannuelles de pédagogie et recherche, la récupération de la TVA, la mise en paiement de l'indemnité compensatrice de la CSG par exemple.

Le présent budget rectificatif de l'exercice 2018 diminue le budget initial de - 692 748 € en autorisations d'engagement, de - 3 589 433 € en crédits de paiement et de - 241 105 € en recettes. Le nouveau solde budgétaire s'établit à - 271 140 €, à rapprocher de celui du budget initial d'un montant de - 3 619 468 €.

I- Les grands équilibres budgétaires 2017 actualisés des données du budget rectificatif 1(BR1)

Evolutions par rapport au budget initial voté par le Conseil d'administration en mode GBCP et en droits constatés

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2 ; 4 et 6.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (masse salariale, fonctionnement et investissement) en distinguant les montants en AE et en CP ;
- Le classement des recettes en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

Le rapprochement des colonnes (CP et recettes) permet de déterminer le solde budgétaire¹.

Les recettes

La **fluctuation des recettes budgétaires** entre le BPI et le BR1 s'élève à – **241 105 €** au global mais présente des variations significatives en fonction des origines des recettes.

- La notification de la **subvention de charge de service public** du mois de juin s'établit à 123 595 520 € mais la projection raisonnable de l'UA à fin d'année (actions spécifiques récurrentes, compensation de la CSG, compensation loi ORE) est fixée à 123 637 691 € soit 42 171 € de plus que la prévision initiale.
- La réduction de recettes de -2 600 000 € sur **les autres financements état** provient d'une part de la surestimation des recettes sur le CPER de la réhabilitation de SANTE à hauteur -

¹ Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

2 150 000 € et de l'intégration des recettes à hauteur de - 600 000 € de la vente de l'IUT, recettes qui seront décalées dans le temps. Une recette non inscrite sur le CPER LETTRES de +150 000 € vient modérer cette diminution.

- L'augmentation très significative des **recettes propres** est surtout imputable à la récupération de la TVA sur le bâtiment IRIS2 pour un montant de + 2 730 352 € combiné à une réduction des recettes attendues sur le SUMPPS, SUAPS et FSDIE en lien avec la CVEC (25% du montant du, devrait être délégué en 2018 uniquement).

Pour finir, concernant **les recettes fléchées** :

- - 623 000 € de recettes des **RFI** attendues du FEDER doivent être reprogrammées au BPI 2019 du fait d'un retard dans l'examen des dossiers au niveau des services du subventionneur. S'agissant des ressources attendues de la région, au regard des justificatifs transmis, les versements devraient bien s'effectuer en 2018.
- + 579 600 € de recettes **THELEME** sont à inscrire en relation avec la convention de reversement en faveur de l'Université du MANS.

Suite au BR1 les **AE** s'évaluent désormais à **158 192 664 €**, corollaire des AE, les **CP** se chiffrent à présent à **156 726 192 €**, soit une baisse de - 3 589 433 € de crédits de paiement.

Néanmoins, il convient de noter que la situation est différente suivant les enveloppes et le type d'opérations concernées.

Ainsi nous observons un nouveau besoin d'AE/CP s'agissant du personnel, une baisse modérée de l'enveloppe fonctionnement mais une diminution significative des AE/CP pour l'investissement.

AE et CP enveloppe personnel

Le principal poste de dépenses demeure **la masse salariale** qui représente **78,35 % des AE et 79,18 % des CP** de l'Université. Le présent BR modifie le volume des AE et CP dédiés à la masse salariale à hauteur de **+ 310 974 €** et s'explique par :

- **Indemnité compensatoire de la hausse de la CSG** : les éléments relatifs à la compensation pour le personnel titulaire n'étant pas connus au moment de la construction du budget, cette indemnité n'avait pas été incluse dans le BPI 2018 ; ce surcoût de 540k€ est financé par le MESRI, sous déduction de la baisse des cotisations patronales chômage (60k€).
- **PAMSU** : l'affiliation au régime général des praticiens-maîtres de stage des universités n'était pas identifiée au moment de la construction budgétaire ; cet impact estimé à 180k€, financé par l'ARS, y compris les charges patronales, est compensé par une baisse de la masse fonctionnement.
- **Ajustements 2017** : des régularisations 2017 à hauteur de 180k€ ont été constatées en 2018, concernant principalement des régularisations d'acomptes, des revalorisations de grilles contractuels et des régularisations de carrière des agents titulaires.
- **Masse indiciaire** : une augmentation du GVT positif plus importante que celle estimée en BPI est constatée et devrait s'établir à 310k€.
- **Heures complémentaires et vacations** : les projections de fin d'année à fin octobre font apparaître une économie potentielle de 750k€ ; cette non exécution s'explique par une évolution de la nouvelle offre de formation maitrisée.

- **Sous exécution des effectifs** : l'augmentation moins importante que prévue des ETPT (cf éléments relatifs au tableau 1 ETPT) entraîne une économie de 155k€.
- Un focus sur les projets transversaux nous révèle un décalage dans le temps des recrutements liés au projet **THELEME** ainsi que pour le **RFI électronique** qui reporte à nouveau l'embauche des post-doctorants et doctorants à l'international début 2019 pour un montant de + 259 000 €. Quant aux RFI végétal, tourisme et lumomat, les projets inscrits au BPI 2018 prévoyaient à l'origine de consommer de la masse salariale mais les dépenses se réaliseront finalement sous forme de conventions de reversement et donc une consommation d'AE et CP en fonctionnement avec une incidence sur la programmation (les AE et CP n'étant plus équilibrés annuellement).
- A noter qu'au niveau de la **Recherche** le travail mené en collaboration avec les chercheurs porte ses fruits car au final le besoin de reprogrammation de masse salariale s'établit à + 200 000 € portant le besoin à + 300 000 € dont 100 000 € relatifs aux nouveaux contrats prévus pour la fin d'année.

La **Masse salariale** suite au budget rectificatif s'établit donc à **123 999 198 €**.

AE et CP enveloppe fonctionnement

Avec **25 989 522 €**, les **AE** relevant de l'enveloppe de **fonctionnement** restent stables mais le besoin de **CP** baisse très significativement de **- 1 794 839 €** et est imputable principalement aux RFI.

Il est à noter que la faible **variation des AE** est liée à des phénomènes de compensation :

- **Besoin de + 431 190 €** pour couvrir des engagements pluriannuels suite à la passation de marchés (assurance AUTO, bail de 3 ans tour Afone, par exemple) sans incidence en CP .
- A contrario des opérations reportées en 2019 de la DPI et la DDN pour des raisons de manque de moyens humains, de délais d'instruction de dossiers allongés, d'annulation de projets, de décalages dans le temps liés à la multiplicité des acteurs (sifac demat par exemple), d'économie sur des études faites en interne (aménagement salles de cours iut) ont un impact de **- 538 000 €**
- En recherche, le travail du calcul du besoin de fonctionnement a été mené de la même manière que pour la masse salariale, il en résulte un impact de **- 200 000 €**.
- S'agissant des projets fléchés, Thélème, dans le cadre de la convention de reversement fait remonter un besoin de **+ 167 000 €**. Pour les RFI la variation des AE est mineure et correspond à une convention du RFI tourisme qui a été actualisée pour un montant de +150 000 € concomitamment à une baisse des besoins sur le RFI végétal pour au final un solde global d'AE sur les RFI qui s'établit à un besoin de **+54 000 €**.

Quant aux **CP** la variation est à rapprocher des éléments suivants :

- Impact des opérations reportées de la DPI et DDN de **- 538 000 €** (voir AE ci-dessus)
- Impact des **- 200 000 €** Recherche (voir AE ci-dessus)

- Impact des RFI : les - **910 000 €** de CP programmés par les RFI végétal (-600 000 €) et électronique (-210 000 €) correspondent à la part des paiements des conventions de reversement inscrites au BPI 2018 mais qui seront finalement payées en 2019 ou 2020 et suivantes, à la demande des partenaires. Par principe nous inscrivons en BPI les paiements susceptibles d'avoir lieu au regard des engagements de l'UA, les partenaires sont ensuite interrogés en septembre de l'année N sur leurs intentions de solliciter ou non les paiements de leurs échéances. Nous établissons le BR sur ces informations. A titre d'exemple, nous avons en septembre 2018 payé l'échéance de 2016 en même temps que le solde d'une convention INRA sur le RFI végétal à la demande du partenaire.

AE et CP enveloppe investissement

Les - **969 639 €** de variation d'AE et de - **2 105 568 € de CP** d'investissement sont liées aux reports des opérations structurantes, à la reprogrammation d'opérations pluriannuelles et un besoin surestimé.

- - **769 000 € d'AE/ CP** des projets structurants pour lesquels il y a eu une redéfinition du projet, un report au regard du plan de charge des services (Parcours santé par exemple) ou soumise à l'avancée de travaux d'autres partenaires (aménagement du centre de simulation en Santé), un engagement partiel (étude réalisée pour la reconfiguration de locaux en droit avec des travaux qui seront réalisés en 2019). Ils seront donc reprogrammés au BPI 2019.
- + **622 000 €** de réajustement d'AE sur des opérations pluriannuelles d'investissement. Pour partie l'augmentation relève de la programmation 2018 effectuée sur une projection de la consommation 2017 qui s'est avérée erronée d'où un besoin de reprogrammation d'AE sans forcément d'incidence sur les CP (engagements de marchés de travaux), une augmentation du besoin liée à des couts de consultation de maîtrise d'œuvre réévalués à la hausse.
- Concernant la Recherche : - **160 000 €** d'AE/CP d'ajustement par rapport à l'exécution du CPER (dépenses finalement exécutées fin 2017) et - **400 000 €** d'AE/CP liés à la reprogrammation annuelle (annulation ou reprogrammation 2019)
- - **108 000 €** d'AE/CP en central prévus pour le petit équipement
- - **223 000 €** de CP sur les opérations pluriannuelles (besoin de CP surestimés)
- - **485 568 €** d'engagements juridiques dont le service fait et le paiement s'effectueront sur 2019 (engagement de 140 000 euros pour l'achat de véhicules par exemple, DELL..)

Solde budgétaire

Au regard de ce tableau, on obtient un **solde budgétaire négatif** qui s'élève à - **271 140 €** en diminution de 3 348 328 € par rapport au BPI 2018.

Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :
 - Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;

- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;

- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2018 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il tient compte pour l'université d'Angers du solde budgétaire, des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité, TVA et compte d'imputation provisoire) et de l'impact de la trésorerie fléchées.

Nous obtenons une variation de trésorerie de **- 215 794 €**.

Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2018 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de dépenses de masse salariale et de fonctionnement ainsi que les recettes correspondantes.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2018 mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques).

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'AutoFinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations de dépenses/recettes prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Compte de résultat prévisionnel

Avec un **résultat prévisionnel de + 36 859 €** le BR1 augmente de manière relative le résultat voté lors du BPI 2018 (+ 23 296 €).

Les charges

Comparées au BPI 2018, les dépenses sont en **diminution de - 1 618 865 €**.

S'agissant des charges d'engagements annuels, les justifications sont à rapprocher de celles des CP en ajoutant les 110 000 € de réduction de charges liées à la récupération de TVA (sur TVA mixte, non budgétaire).

Les produits

En **diminution de - 1 605 302 €** par rapport au BPI 2018, ils concernent principalement le subventionnement de projets.

La capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF s'élève donc à **+1 636 859 €**.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Suite au BR1, **4 157 857 €** sont prévues en **dépenses d'investissement**. Ce montant, diminué de - 4 824 920 par rapport au BPI tient compte de la récupération de la TVA sur le projet IRIS2, qui en comptabilité générale correspond à une réduction des emplois pour un montant de - 2 730 352 €.

Au niveau des **ressources**, celles-ci s'élèvent à 2 876 309 € auxquelles il convient de rajouter la CAF de 1 636 859 €. Au total, l'Université peut bénéficier de **+4 513 168 €** de ressources pour réaliser sa politique d'investissement.

Enfin, les ressources étant supérieures aux emplois, **un apport de 355 311 € au fond de roulement** est prévu afin de réaliser l'équilibre budgétaire.

Pour mémoire le BPI annonçait un prélèvement de 2 932 672 €.

II- Les emplois

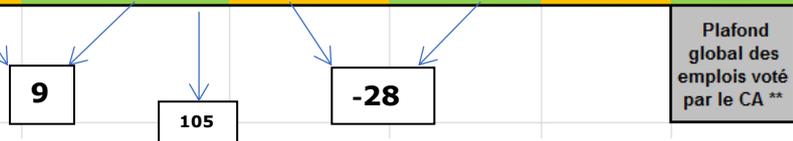
Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT²) et en Equivalent Temps Plein (ETP³). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

²ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

³ETP : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée.

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		GLOBAL	
			BPI 208	BR 2018	BPI 2018	BR 2018	BPI 2018	BR 2018
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	710	708			710	708
		CDI			5	5	5	5
	Non permanents	CDD	225	226	126	126	351	352
S/total EC			935	934	131	131	1 066	1 065
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	489	492			489	492
		CDI			116	112	116	112
	Non permanents	CDD	21	28	157	133	178	161
S/total Biatss			510	520	273	245	783	765
Totaux			1 445	1 454	404	376	1 849	1 830



Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat 1 559,0

Le plafond Etat augmente de 9 ETPT et s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : +10 ETPT qui concernent à la fois les détachements, retours de disponibilités, retours de congés parentaux et retours de CLM sur des postes non occupés.
- Enseignants : -1 ETPT relatifs à divers ajustements (-0.4 PRAG/ -1.5 MCF/+7 ASM/-5 doctorants/-1 lecteurs.

Le plafond propre diminue de 28 ETPT et s'explique par les éléments principaux suivants:

- BIATSS : -28 ETPT liés à des recrutements sur suppléances moins importants que prévus (-12 ETPT), à des recrutements prévus financés non affectés ou avec des décalages d'arrivées (exemple des RFI), ou encore aux acomptes non pris en compte dans le décompte des ETPT (-8 ETPT).
- Enseignants : 0 ETPT avec des compensations néanmoins entre les enseignants contractuels (+3), les doctorants/postdocs (-5) et autres CDD.

III- Les opérations pluriannuelles

Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2018.

Le tableau intègre :

- L'exécution 2017 conformément au compte financier (lors de la construction du BPI 2018, nous effectuons une estimation d'exécution).
- Les nouveaux projets 2018 non connus au moment de l'élaboration budgétaire.
- La reprogrammation des projets sur la base de l'exécution 2017 et la nouvelle projection actualisée pour 2018.

Concernant les projets structurants relevant du périmètre de la Direction du Patrimoine Immobilier: Il restera 15 732 289 € à engager sur les 23 216 250 € soit 68 % des AE. Cet écart devrait être réduit considérablement en 2019 du fait de l'engagement des travaux sur le bâtiment passerelle, les études sur le nouveau CPER de la réhabilitation de Santé, et la livraison du DATA center dont les AE ne sont pas encore engagés, les études pour UFR lettres et sciences.

Concernant les projets fléchés, le reste à engager s'élève à 20 173 591 € soit 62,65 % des AE totaux projet avec un pourcentage de 39,7 % pour les RFI et de 95 % pour Thélème qui vient de débiter.

Concernant les projets de Recherche, le reste à engager de 8 823 366 000 € soit 27 % des AE est à rattacher au type de financement des projets et leur durée d'exécution entre 2 ans (CPER) et 4 ans (ANR) par exemple.

IV- Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, à partir de la rentrée 2018-2019, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement supérieurs ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie (régime général, MSA...)

Auparavant les étudiants non boursiers payaient une cotisation qui transitait par les comptes de tiers de l'université. C'est la raison pour laquelle en BPI 2018 nous avons inscrit un montant prévisionnel de + 1 400 000 euros qui sera corrigé en BR à hauteur de 80 000 euros correspondant à des régulations année 2017/2018.

A noter aussi que l'Université s'est dotée d'une **fondation** qui sera pleinement opérationnelle en 2019 mais qui d'ores et déjà prévoit d'encaisser des dons qui seront provisoirement gérés en compte de tiers pour un montant de 75 000 euros.

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2018, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois. Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées⁴. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

⁴ Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

date du CA
25 octobre 2018

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif - année 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		708,0
		CDI		5,0
	Non permanents	CDD	226	126
S/total EC		934,0	131,0	1 065,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)				-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires		492,0
		CDI	112,0	112,0
	Non permanents	CDD	28	133,0
S/total Biatss		520,0	245,0	765,0
Totaux		1 454,0 (1)	376,0	1 830,0
				Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 559,0 (3)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes					
	Compte financier 2017		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Compte financier 2017	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	120 414 671	120 408 321	123 688 224	123 688 224	310 974	310 974	310 974	310 974	123 999 198	123 999 198						
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	33 695 004	33 695 004	34 178 806	34 178 806	-	-	-	-	34 178 806	34 178 806						
Fonctionnement et intervention	25 178 842	19 600 451	26 023 605	27 644 624	- 34 083	- 1 794 839	- 34 083	- 1 794 839	25 989 522	25 849 785						
Investissement	5 999 664	5 263 430	9 173 583	8 982 777	- 969 639	- 2 105 568	- 969 639	- 2 105 568	8 203 944	6 877 209						
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Personnel																
Fonctionnement																
Investissement																
TOTAL DES DÉPENSES	151 593 178	145 272 202	158 885 412	160 315 625	- 692 748	- 3 589 433	- 692 748	- 3 589 433	158 192 664	156 726 192	151 309 812	156 696 157	- 241 105	- 241 105	156 455 052	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		6 037 610		-		3 348 328		3 348 328		-		3 619 468	-	-	271 140	Solde budgétaire (déficit)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes					
	Compte financier 2017		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Compte financier 2017	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	232 313	232 313	311 300	311 300	15 000	15 000	15 000	15 000	326 300	326 300	990 426	933 895	2 730 352	2 730 352	3 664 247	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		-		-		-		-		-						- Subvention pour charges de service public
																- Autres financements de l'Etat
																- Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	836 271	610 107	1 286 100	1 286 100	- 80 000	- 80 000	- 80 000	- 80 000	1 206 100	1 206 100	83 159	31 455			31 455	Autres financements publics
											907 267	902 440	2 730 352	2 730 352	3 632 792	Recettes propres
Investissement	68 757	35 826	79 000	79 000	- 20 000	- 20 000	- 20 000	- 20 000	59 000	59 000						Recettes fléchées **
																- Financements de l'Etat fléchés
																- Autres financements publics fléchés
																- Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Personnel																
Fonctionnement																
Investissement																
TOTAL DES DÉPENSES	1 137 340	878 246	1 676 400	1 676 400	- 85 000	- 85 000	- 85 000	- 85 000	1 591 400	1 591 400	990 426	933 895	2 730 352	2 730 352	3 664 247	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		112 180		-		2 815 352		2 815 352		2 072 847		742 505		-		Solde budgétaire (déficit)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Compte financier 2017	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	3 619 468	-	-	271 140
dont solde budgétaire budget principal		2 876 963			2 343 987
dont solde budgétaire budget du SAIC		742 505			-
dont solde budgétaire FU					-
dont solde budgétaire BAI					-
dont solde budgétaire SIE					-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	400		400	400	400
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	2 789 892	1 701 600	- 1 285 746	- 1 285 746	415 854
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	912 990	1 100 000	37 985	37 985	1 137 985
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	3 703 282	6 421 068	- 1 247 361	- 1 247 361	1 825 379
Variation de trésorerie (I)	7 190 133	-	3 403 674	3 403 674	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)	1 330 132		1 499 103	1 499 103	-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	5 860 001		1 904 571	1 904 571	458 974
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	10 893 414	6 421 068	2 156 313	2 156 313	1 825 379

Financements (couverture des besoins)					
Compte financier 2017	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
6 037 610	-	3 348 328	3 348 328	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
5 925 431			532 976		dont solde budgétaire budget principal
112 180			2 815 352	2 072 847	dont solde budgétaire budget du SAIC
				-	dont solde budgétaire FU
				-	dont solde budgétaire BAI
				-	dont solde budgétaire SIE
400		400	400	400	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
2 680 079	1 701 600	- 1 305 400	- 1 305 400	396 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
2 175 325	1 100 000	112 985	112 985	1 212 985	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
10 893 414	2 801 600	2 156 313	2 156 313	1 609 585	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
-	3 619 468	-	-	215 794	Variation de trésorerie (II)
	2 173 871			674 768	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
	1 445 597			-	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
10 893 414	6 421 068	2 156 313	2 156 313	1 825 379	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

= différence entre variation de trésorerie (I) ou (II) et

Décomposition de la variation de trésorerie

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2017	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2017	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	118 540 194	122 052 362	310 974	310 974	122 363 336	Subventions de l'Etat	122 091 086	124 571 064	11 382	11 382	124 582 446
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	33 695 004	34 178 806	-	-	34 178 806	Fiscalité affectée	-	-	-	-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	32 980 384	38 623 070	- 1 929 839	- 1 929 839	36 693 231	Autres subventions	12 017 894	15 653 655	- 1 621 356	- 1 621 356	14 032 299
TOTAL DES CHARGES (1)	151 520 578	160 675 432	- 1 618 865	- 1 618 865	159 056 567	Autres produits	20 479 155	20 474 009	4 672	4 672	20 478 681
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 067 557	23 296	13 563	13 563	36 859	TOTAL DES PRODUITS (2)	154 588 135	160 698 728	- 1 605 302	- 1 605 302	159 093 426
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	154 588 135	160 698 728	- 1 605 302	- 1 605 302	159 093 426	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-
						TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	154 588 135	160 698 728	- 1 605 302	- 1 605 302	159 093 426

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1635862

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1635862

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2017	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 067 557	23 296	13 563	13 563	36 859
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 323 938	9 342 584	-	-	9 342 584
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 5 600	7 742 584	-	-	7 742 584
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	54 792	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 7 494 748	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	5 945 939	1 623 296	13 563	13 563	1 636 859

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2017	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2017	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	5 945 939	1 623 296	13 563	13 563	1 636 859
Investissements	5 331 456	8 982 777	- 4 824 920	- 4 824 920	4 157 857	Financement de l'actif par l'État	291 843	207 000	-	-	207 000
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 763 519	4 219 809	- 1 550 500	- 1 550 500	2 669 309
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 331 456	8 982 777	- 4 824 920	- 4 824 920	4 157 857	Autres ressources	-	-	-	-	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	3 669 845	-	3 287 983	3 287 983	355 311	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	-
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	9 001 301	6 050 105	- 1 536 937	- 1 536 937	4 513 168
						PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	2 932 672	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2017 (p)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	3 669 845	- 2 932 672	3 287 983	3 287 983	355 311
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 3 520 288	686 796	- 115 691	- 115 691	571 105
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	7 190 133	- 3 619 468	3 403 674	3 403 674	- 215 794
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	17 650 908	11 823 509	15 111 492	15 111 492	18 006 219
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 046 534	- 7 483 851	-	- 7 599 542	- 9 475 429
Niveau de la TRESORERIE	27 697 442	19 307 360	22 711 034	22 711 034	27 481 647

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2017	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2017	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	118 324 637	121 741 062	295 974	295 974	122 037 036	Subventions de l'Etat	122 091 086	124 571 064	11 382	11 382	124 582 446
	33 695 004	34 178 806			34 178 806	Fiscalité affectée					-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	31 214 409	36 520 305	- 1 849 839	- 1 849 839	34 670 466	Autres subventions	11 994 159	15 594 478	- 1 621 356	- 1 621 356	13 973 122
						Autres produits	18 920 060	18 547 072	69 672	69 672	18 616 744
TOTAL DES CHARGES (1)	149 539 045	158 261 367	- 1 553 865	- 1 553 865	156 707 502	TOTAL DES PRODUITS (2)	153 005 306	158 712 614	- 1 540 302	- 1 540 302	157 172 312
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 466 260	451 247	13 563	13 563	464 810	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	153 005 306	158 712 614	- 1 540 302	- 1 540 302	157 172 312	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	153 005 306	158 712 614	- 1 540 302	- 1 540 302	157 172 312

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1635862

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1635862

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2017	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 466 260	451 247	13 563	13 563	464 810
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 437 108	8 525 919		-	8 525 919
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 5 600	7 017 870		-	7 017 870
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	54 792				-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-				-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 6 825 214				-
= CAF ou IAF*	6 127 347	1 959 296	13 563	13 563	1 972 859

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2017	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2017	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	6 127 347	1 959 296	13 563	13 563	1 972 859
Investissements	5 265 742	8 903 777	- 2 074 568	- 2 074 568	6 829 209	Financement de l'actif par l'État	291 843	207 000			207 000
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 763 519	4 219 809	- 1 530 500	- 1 530 500	2 689 309
Remboursement des dettes financières						Autres ressources					-
						Augmentation des dettes financières					-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 265 742	8 903 777	- 2 074 568	- 2 074 568	6 829 209	TOTAL DES RESSOURCES (6)	9 182 709	6 386 105	- 1 516 937	- 1 516 937	4 869 168
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	3 916 967	-	557 631	557 631	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	2 517 672	-	-	1 960 041

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2017 (p)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	3 916 967	- 2 517 672	557 631	557 631	- 1 960 041
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT		1 101 796			1 101 796
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *		- 3 619 468			- 3 619 468
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	23 109 076	17 949 556			21 149 035
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		- 97 096			1 101 796
Niveau de la TRESORERIE		18 046 652			- 3 619 468

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2017	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2017	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	215 557	311 300	15 000	15 000	326 300	Subventions de l'Etat					-
						Fiscalité affectée					-
						Autres subventions	23 735	59 177			59 177
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	1 765 976	2 102 765	- 80 000	- 80 000	2 022 765	Autres produits	1 559 095	1 926 937	- 65 000	- 65 000	1 861 937
							1 582 830	1 986 114	- 65 000	- 65 000	1 921 114
TOTAL DES CHARGES (1)	1 981 533	2 414 065	- 65 000	- 65 000	2 349 065	TOTAL DES PRODUITS (2)					
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	398 703	427 951	-	-	427 951
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 981 533	2 414 065	- 65 000	- 65 000	2 349 065	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 981 533	2 414 065	- 65 000	- 65 000	2 349 065

BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1635862

BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1635862

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2017	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 398 703	- 427 951	-	-	- 427 951
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	886 830	816 665		-	816 665
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		724 714		-	724 714
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 669 534				-
= CAF ou IAF*	- 181 408	- 336 000	-	-	- 336 000

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2017	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2017	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	181 408	336 000	-	-	336 000	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	-	-
						Financement de l'actif par l'État					-
Investissements	65 714	79 000	- 2 750 352	- 2 750 352	- 2 671 352	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			- 20 000	- 20 000	- 20 000
						Autres ressources					-
Remboursement des dettes financières					-	Augmentation des dettes financières					-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	247 121	415 000	- 2 750 352	- 2 750 352	- 2 335 352	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	-	- 20 000	- 20 000	- 20 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	2 730 352	2 730 352	2 315 352	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	247 121	415 000	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2017 (p)	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 247 121	- 415 000	2 730 352	2 730 352	2 315 352
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT		- 415 000			- 415 000
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *		-			-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	- 5 458 168	- 6 126 047			- 3 142 816
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		- 7 386 755			- 415 000
Niveau de la TRESORERIE		1 260 708			-

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures Compte financier 2017	AE consommées au titre des années antérieures Compte financier 2017	AE reportées ou reprogrammées en année 2018	AE nouvelles ouvertes en année 2018	Total des AE ouvertes pour l'année 2018	CP ouverts au titre des années antérieures Compte financier 2017	CP consommés au titre des années antérieures Compte financier 2017	CP reportés ou reprogrammés en année 2018	CP nouveaux ouverts en année 2018	Total des CP ouverts pour l'année 2018	Restes à engager en fin d'année 2018 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2018 (CP)
		(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
PFIPPIDN : DDN PPI Etablissement	2 774 355	1 766 637	1 766 637	-	686 000	686 000	1 676 339	1 676 339	-	626 000	626 000	321 718	150 298
DDNA1WIFI Très haute densitéCPER:607A1WFI	640 000	640 000	640 000	-	-	-	640 000	640 000	-	-	-	-	-
DDNA4 Salles innovation pédagogique:CPER:607A4SIP	100 000	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	-	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER:REHABSCI	1 500 000	-	-	-	490 000	490 000	-	-	-	325 000	325 000	1 010 000	165 000
PFIPPIDPI : PPIRL902Reconversion locaux lettresCPER PPIRL902	6 000 000	36 977	36 977	-	69 000	69 000	36 977	36 977	-	69 000	69 000	5 894 023	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINECPER:REHABSAN	10 267 000	4 342 822	4 342 822	-	850 000	850 000	4 330 553	4 330 553	-	700 000	700 000	5 074 178	162 269
PFIPPIDPI : REHABILITATIONCPER:CISPEO	1 019 248	947 301	947 301	-	-	-	791 190	791 190	-	156 111	156 111	71 947	-
PFIPPIDPI : DATA CENTERCPER	1 430 000	64 936	64 936	-	205 684	205 684	47 242	47 242	-	96 824	96 824	1 159 380	126 554
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLECPER:EXTPASRL	3 000 000	45 216	45 216	-	432 023	432 023	33 318	33 318	-	113 561	113 561	2 522 761	330 360
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	26 730 603	7 943 889	7 943 889	-	2 732 707	2 732 707	7 655 619	7 655 619	-	2 086 496	2 086 496	16 054 007	934 481
PFIRECCPER : CPER	3 805 366	2 168 754	2 168 754	-	1 075 922	1 075 922	1 931 572	1 931 572	-	1 313 104	1 313 104	560 690	-
PFIRECHREG : Projets Region □	9 912 289	4 799 256	4 799 256	-	1 833 755	1 833 755	4 665 201	4 665 201	-	1 967 810	1 967 810	3 279 278	-
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 893 711	1 939 764	1 939 764	-	775 317	775 317	1 848 988	1 848 988	-	866 094	866 094	2 178 630	0
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	12 593 176	7 723 007	7 723 007	-	2 450 058	2 450 058	7 628 600	7 628 600	-	2 544 465	2 544 465	2 420 111	-
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	2 303 424	1 130 721	1 130 721	-	788 046	788 046	1 095 224	1 095 224	-	823 543	823 543	384 657	0
Total contrats de recherche non fléchées	33 507 966	17 761 501	17 761 501	-	6 923 098	6 923 098	17 169 585	17 169 585	-	7 515 015	7 515 015	8 823 366	0
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 268 620	2 085 994	2 085 994	-	710 042	710 042	1 606 725	1 606 725	-	946 554	946 554	472 584	242 757
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 290 000	1 499 640	1 499 640	-	1 361 100	1 361 100	1 228 545	1 228 545	-	1 004 560	1 004 560	1 429 260	627 635
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	8 562 500	3 266 194	3 266 194	-	1 441 931	1 441 931	2 017 063	2 017 063	-	1 582 336	1 582 336	3 854 375	1 108 726
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 792 000	534 203	534 203	-	489 339	489 339	168 698	168 698	-	244 839	244 839	1 768 458	610 005
PFIRECHRFI : THELEME	13 289 625	-	-	-	640 711	640 711	-	-	-	640 711	640 711	12 648 914	-
Total des contrats de recherche fléchées	32 202 745	7 386 031	7 386 031	-	4 643 123	4 643 123	5 021 031	5 021 031	-	4 419 000	4 419 000	20 173 591	2 589 123
TOTAL Contrats de recherche	65 710 711	25 147 532	25 147 532	-	11 566 221	11 566 221	22 190 616	22 190 616	-	11 934 015	11 934 015	28 996 957	2 589 123
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2015/2018-RIMUNEUR	695 000	659 587	659 587	-	35 413	35 413	659 587	659 587	-	35 413	35 413	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	409 567	409 567	-	324 348	324 348	409 468	409 468	-	324 447	324 447	90 985	-
Total contrats d'enseignement	1 519 900	1 069 154	1 069 154	-	359 761	359 761	1 069 055	1 069 055	-	359 860	359 860	90 985	-
Total	93 961 214	34 160 575	34 160 575	-	14 658 689	14 658 689	30 915 290	30 915 290	-	14 380 371	14 380 371	45 141 949	3 523 604
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	30 898 746	12 364 589	12 364 589	-	5 251 276	5 251 276	12 329 018	12 329 018	-	5 286 847	5 286 847	13 282 881	0
Ss total fonctionnement et intervention	30 343 751	10 342 474	10 342 474	-	5 160 518	5 160 518	7 762 109	7 762 109	-	5 151 759	5 151 759	14 840 760	2 589 123
Ss total investissement	32 718 717	11 453 512	11 453 512	-	4 246 896	4 246 896	10 824 162	10 824 162	-	3 941 766	3 941 766	17 018 308	934 480

B - Prévissions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures Compte financier 2017	Encaissements pour l'année 2018	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	18)=(15)-(16)-(17)
PFIPPIDN : DDN PPI Etablissement	2 774 355	2 372 110	402 245	402 245	-	-
DDNA1WIFI Très haute densitéCPER:607A1WFI	640 000	-	640 000	295 005	344 995	-
DDNA4 Salles innovation pédagogique:CPER:607A4SIP	100 000	-	100 000	20 000	80 000	-
PFIPPIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER:REHABSCI	1 500 000	500 000	1 000 000	-	-	1 000 000
PFIPPIDPI : PPIRL902Reconversion locaux lettresCPER PPIRL902	6 000 000	1 125 000	4 875 000	-	150 000	4 725 000
PFIPPIDPI : REHABILITATION MEDECINECPER:REHABSAN	10 267 000	-	10 267 000	5 172 000	350 000	4 745 000
PFIPPIDPI : REHABILITATIONCPER:CISPEO	1 019 248	19 248	1 000 000	401 000	599 000	-
PFIPPIDPI : DATA CENTERCPER	1 430 000	430 000	1 000 000	22 000	-	978 000
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLECPER:EXTPASRL	3 000 000	-	3 000 000	27 000	-	2 973 000
Total programmes pluriannuels d'investissement	26 730 603	4 446 358	22 284 245	6 339 250	1 523 995	14 421 000
PFIRECCPER : CPER	3 805 366	4 500	3 800 866	1 466 073	562 449	1 772 344
PFIRECHREG : Projets Region □	9 912 289	158 541	9 753 748	3 791 638	1 572 171	4 389 939
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 893 711	6 185	4 887 526	2 072 165	1 146 945	1 668 417
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	12 593 176	260 261	12 332 915	7 314 915	2 923 101	2 094 899
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	2 303 424	33 226	2 270 198	1 290 766	779 713	199 719
Total contrats de recherche non fléchées	33 507 966	462 712	33 045 254	15 935 557	6 984 379	10 125 318
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 268 620	363 620	2 905 000	1 636 230	510 614	758 156
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 290 000	450 000	3 840 000	1 779 320	641 267	1 419 413
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	8 562 500	1 140 000	7 422 500	2 822 316	903 851	3 696 333
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 792 000	-	2 792 000	1 542 200	492 400	757 400
PFIRECHRFI : THELEME	13 289 625	-	13 289 625	-	1 196 100	12 093 525
Total des contrats de recherche fléchées	32 202 745	1 953 620	30 249 125	7 780 066	3 744 232	18 724 827
total contrats de recherche	65 710 711	2 416 332	63 294 379	23 715 623	10 728 611	28 850 145
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2015/2018-RIMUNEUR	695 000	-	695 000	695 000	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	824 900	-	824 900	494 940	329 960	-
Total contrats d'enseignement	1 519 900	-	1 519 900	1 189 940	329 960	-
Total	93 961 214	6 862 690	87 098 524	31 244 813	12 582 566	43 271 145